



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI RECTORAT

SG-UEH/20832

1

Port-au-Prince, le 24 MAI 2021

Note d'information

Objet : Rencontre entre le Rectorat et une délégation du « Collectif National pour la Défense des Droits des Etudiants de l'EDSEG (CONADDEE) »

Le Rectorat de l'Université d'Etat d'Haïti (RUEH) informe que le vendredi 21 mai 2021 un sit-in s'est tenu devant les locaux du Rectorat à l'initiative du « Collectif National pour la Défense des Droits des Etudiants de l'EDSEG (CONADDEE) ». Les manifestants scandaient : « Nou mande respekte dwa etidyan EDSEG yo », « Nou mande eksplikasyon », « nou pap pèdi ane akademik lan ». Pour leur fournir les explications sollicitées, le Rectorat a décidé de rencontrer une délégation composée de 3 d'entre eux. Il s'agit de :

- Alex François, Dr en Médecine, diplômé de la FMP/UEH, étudiant en quatrième année juridique à l'EDSEG ;
- Roberson Georges, étudiant en troisième année juridique ;
- Evens Forestil, étudiant en quatrième année juridique.

Ils ont présenté l'essentiel de leurs revendications en ces termes :

- 1) Nécessité pour le Rectorat de s'asseoir avec les dirigeants de facto de l'EDSEG, de régler les différends et d'envisager toute action nécessaire pour protéger l'intérêt des étudiants.
- 2) Les étudiants ne peuvent pas être les victimes de la crise. Nous voulons un diplôme avec le label de l'UEH pour mieux avancer au niveau international et en toute quiétude, déclare l'un d'entre eux. Certains de nos comportements au fort de la crise sont motivés par l'incertitude, l'inquiétude, la peur et la manipulation. Le RUEH doit nous comprendre.
- 3) Reconnaissance par le Rectorat des évaluations subies à partir de septembre 2020 compte tenu des sacrifices consentis (la traversée périlleuse de la zone de Savien, les coûts financiers encourus, etc.) Nous ne savons plus quoi faire : le RUEH appelle à surseoir aux activités académiques tandis que ceux qui contrôlent l'EDSEG nous menacent en nous faisant comprendre que si nous arrêtons les activités académiques nous courons de grands risques.

Par ailleurs, toute la délégation reconnaît que l'EDSEG mérite une réforme en profondeur et s'engage à appuyer toute initiative de changement.

Après les avoir entendus, les représentants du Rectorat ont rappelé les faits suivants :

Sur le 1^{er} point, relatif à la nécessité d'une entente entre le Rectorat et les occupants de l'EDSEG, il a été rappelé que bien longtemps avant la création de la Commission de Restructuration, le Rectorat avait tenté par le dialogue, par des circulaires, des lettres de rappel, entre autres, de corriger les dérives constatées. Il s'était toujours heurté au refus (sous forme de marronnage) des partisans et bénéficiaires du statu quo, lesquels sont toujours prompts à prendre des engagements qu'ils s'évertueront à ne pas respecter. Les rencontres organisées avec des responsables et des professeurs de l'Ecole le 14 août 2020 et le 24 août 2020, soit après la mise sur pied de la Commission, ont connu le même sort.

En réalité, la stratégie des usurpateurs est d'éviter tout ce qui peut aboutir à la vraie restructuration, y compris le dialogue. Ils espèrent en revanche faire plier le Rectorat en utilisant toutes les armes de la duperie, des menaces, du chantage politique et de la violence. Entretemps, ils continuent à transformer l'Ecole en un haut lieu de négoce et de marchandage.

En tout état de cause, le Rectorat est l'instance de tutelle de l'EDSEG et a le devoir d'adopter toutes les mesures légales et réglementaires capables de stopper les irrégularités académiques, administratives et financières relevées.

Quant à la 2^e préoccupation exprimée, le Rectorat a tenu à rassurer les étudiants présents. Toutes ses initiatives ont comme boussole les intérêts majeurs des étudiants auxquels il tient à offrir un enseignement de qualité dispensé dans les meilleures conditions physiques et académiques. Le Rectorat ne peut pas fermer les yeux sur des pratiques systématiques de vente de places d'admission, de ventes de relevés de notes, de ventes de travaux de sortie, de ventes d'attestations de soutenance, etc. Ni sur les passe-droits en faveur de personnages influents, y compris des hommes et des femmes politiques. Au grand dam des vrais étudiants qui savent que l'obtention de grades académiques se fait sur la base d'efforts continus, d'abnégation et de sacrifices. Le Rectorat ne peut non plus permettre que les rentrées de l'Ecole, au lieu de servir au paiement des prestations des professeurs et autres besoins de la communauté de l'EDSEG, soient utilisées à d'autres fins.

C'est parce que le Rectorat tient compte des intérêts des étudiants qu'il a rencontré des dirigeants de Centres de formation communément appelés « Annexes » pour envisager avec eux les conditions d'une collaboration sur la base de critères académiques, administratifs et infrastructurels permettant un apprentissage adéquat. Et même la possibilité d'organisation d'examens de session en dehors des locaux de l'EDSEG aux Gonaïves si, le moment venu, les usurpateurs continuent à en faire une zone de non-droit, en vertu de la résolution du Conseil de l'Université du 7 janvier 2021.

En ce qui a trait à la non-reconnaissance des examens de session, les représentants du Rectorat ont expliqué :

- Le Rectorat ne saurait approuver des évaluations réalisées en dehors de la supervision des autorités régulières de l'Ecole, soient le Directeur Dufrene et l'Assistant Directeur, Mme Cherizard Joseph ;
- Le Rectorat ne saurait valider une année académique qui, pour la plupart des étudiants, a comporté moins de 3 mois de cours réels. C'est ce principe qui a été appliqué pour toutes les entités de l'UEH, lesquelles se sont évertuées à récupérer le temps perdu en 2019-2020 au cours de l'année académique 2020-2021. Plusieurs de ces entités en sont encore à finaliser l'année 2019-2020 ;
- La manière dont se déroulent les examens de session à l'EDSEG constitue l'un des points majeurs de la restructuration annoncée et contre laquelle s'insurgent les partisans du statu quo ;
- Le Rectorat s'était prononcé publiquement et à plusieurs reprises sur le caractère illégal de ces évaluations avant même leur réalisation. Les étudiants en étaient largement informés. Les étudiants sont tous des adultes, des professionnels consacrés pour certains, qui sont capables de faire les choix qui leur paraissent répondre le mieux à leurs intérêts et de les assumer ;

Par ailleurs, les représentants du Rectorat ont exprimé leur surprise du fait que les étudiants se laissent convoquer par des personnages soit qui ont été demis de leur fonction, notamment l'ancien Assistant Directeur et l'ancien Secrétaire Général soit que les autorités compétentes ne reconnaissent pas. Ils en ont profité pour rappeler les éléments de l'accord obtenu avec plusieurs parties prenantes de l'EDSEG, principalement celles qui sont conscientes de la nécessité d'offrir un enseignement de qualité et de retourner l'Ecole à sa vocation première d'institution académique :

- 1- L'année 2019-2020 doit être complétée, à l'instar des autres entités de l'UEH de Port-au-Prince et de province ;
- 2- La réouverture académique à l'EDSEG est fixée au lundi 24 mai 2021 ;
- 3- Les 3 prochains mois à partir de la réouverture seront consacrés à la finalisation de l'exercice 2019-2020 et aux examens de passage.
- 4- Les examens de session, les concours d'admission réalisés à partir de septembre 2020 ne sont pas reconnus par le Rectorat de l'UEH ainsi que les soutenances de mémoires à partir d'avril 2020.

La rencontre s'est déroulée dans une atmosphère franche, cordiale et sereine. Tout en promettant de fournir le plus d'informations possibles au CONADDEE, le Rectorat a repris son appel lancé aux étudiants. Il leur demande de se réveiller, de ne plus se faire arnaquer et de continuer à privilégier l'excellence académique et la restructuration de l'Ecole de Droit et des Sciences Economiques des Gonaïves.

Unité de communication de l'UEH

